

Sauvegarde de Seine-Saint-Denis

La protection des familles comme priorité

Créée en 1968, la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis, l'une des principales associations de protection de l'enfance et de l'adolescence du département, fêtait ses 50 ans en novembre 2018. L'action éducative en milieu ouvert et l'aide à la gestion du budget familial font partie de ses principales missions.

Le 14 novembre 2018, la Sauvegarde de Seine-Saint-Denis célébrait son cinquantième anniversaire à la maison de la culture de Bobigny, avec au programme une matinée de réflexion et d'échanges sur les droits des enfants au cours de laquelle est intervenue Geneviève Avenard, Défenseure des enfants. La Seine-Saint-Denis est l'un des territoires les plus concernés par ce thème, avec 8 774 mesures d'aide sociale à l'enfance (ASE) sur la seule année 2017¹. L'événement avait pour objectif de rassembler les acteurs du département autour de ce sujet majeur. « *Notre intervention concerne l'enfant en danger, en précarité sociale, éducative ou affective, mais aussi l'enfant au sens large, dans son intégrité et son devenir*, l'enfant en tant que personne », a rappelé Alain Laval, président de la Sauvegarde 93. Tout en félicitant ses équipes pour la qualité de leur travail, il a souligné les difficultés qu'elles rencontrent, également pointées du doigt par les juges des enfants du département. Dans une tribune rendue publique quelques jours plus tôt, ces derniers avaient en effet lancé un cri d'alarme face à la dégradation des dispositifs de protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis : si le placement en urgence d'un enfant par l'ASE s'y fait

effectivement sans délai, ce n'est pas le cas de toutes les décisions de justice. Parmi elles, l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) : aujourd'hui, il peut s'écouler dix-huit mois entre la décision de justice et la prise en charge de l'enfant par l'éducateur.

Accessibilité des familles

Les équipes de la Sauvegarde 93 sont engagées au quotidien auprès de familles dont la situation ne cesse de se dégrader. Chaque année, plus de 6 500 enfants et adolescents, et près de 4 000 adultes sont accompagnés par 430 professionnels de la Sauvegarde 93 dans les 40 communes de la Seine-Saint-Denis. Aujourd'hui, l'association est structurée en dix services principaux, dont le service d'AEMO-AED (action éducative à domicile). Il compte actuellement sept équipes, réparties dans six villes du département (Noisy-le-Sec, Épinay-sur-Seine, La Courneuve, Neuilly-Plaisance, Gagny et Aulnay-sous-Bois) pour faciliter l'accessibilité des familles.

Des aides à plusieurs facettes

L'actualité, qui rend toujours plus complexe la mission des travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistances sociales, éducateurs techniques) du service, atteste de la pertinence de leur tra-

1. Source : Observatoire départemental de la protection de l'enfance.



© D.R.

vail auprès des enfants et des familles du département. La Sauvegarde assure 74 % des mesures d'AEMO de Seine-Saint-Denis – cela concerne 1 400 enfants – via un service divisé en deux grandes unités : celle de l'AEMO dite classique, dans laquelle les travailleurs sociaux accompagnent chacun vingt-six mineurs (de 0 à 18 ans), et celle de l'AEMO dite intensive, où une équipe de dix personnes accompagne seulement quarante-quatre jeunes, âgés de 11 à 17 ans. La première compte trois grands volets : l'accompagnement éducatif ; la mise en place, avec le mineur et sa famille, d'actions visant à le protéger du danger ; le soutien et la valorisation des compétences et des ressources de l'enfant et de ses parents. La seconde s'adresse à des jeunes pour lesquels un accompagnement psycho-éducatif soutenu a été estimé nécessaire.

Accompagnement individualisé

D'une durée limitée dans le temps, la mesure d'AEMO est ordonnée par le juge des enfants lorsque les parents ont des difficultés à assurer leurs responsabilités éducatives et/ou que les condi-

tions de vie de l'enfant le mettent en danger. Cette mesure se matérialise donc par un accompagnement dans le milieu familial de l'enfant ou à l'extérieur, en fonction des besoins identifiés lors de l'évaluation, une étape incontournable du dispositif de la Sauvegarde. « *Nos modes d'intervention sont multiples et adaptés à chaque situation : visites au domicile, rencontres dans le service, ateliers collectifs, sorties sportives ou culturelles, échanges individuels... L'AEMO intensive peut, en outre, mettre en place des hébergements ponctuels ou périodiques pour les mineurs accompagnés*, précise Patrizio Ballirano, chef de l'unité d'AEMO intensive. *Les formats choisis poursuivent tous un même objectif, le bien-être et la sécurité de l'enfant.* »

Protéger le logement

Autre service phare de l'association : le pôle Économie familiale, sociale et logement (EFSL). « *Avec le temps et l'expérience, il est apparu que le logement et la gestion du budget, par exemple, étaient des données incontournables du bien-être de l'enfant* », témoigne Joseph Berreby,

La Sauvegarde 93 :

39, rue de Moscou
93000 Bobigny
Tél. : 01 55 89 08 40
sauvegarde93.fr



➤ directeur du pôle EFSL, qu'il qualifie volontiers de « patchwork » en raison de la diversité des actions qui y sont réalisées : accompagnement social lié au logement, accompagnement social personnalisé, alternative à l'hôtel, permanences de prévention des expulsions locatives (en collaboration avec la Fondation Abbé Pierre)... Son équipe, qui compte une cinquantaine de professionnels, est sensibilisée aux évolutions des formes de précarité dans le département, le plus pauvre de France métropolitaine : en Seine-Saint-Denis, en effet, près de trois habitants sur dix vivent sous le seuil de pauvreté selon l'Insee². « *La question du logement est problématique pour la majorité des familles et des adultes que nous accompagnons* », constate Joseph Berreby. « *Dette locative, menaces d'expulsion, relations difficiles avec le bailleur... Dans 80 % des cas, les mesures d'aide à la gestion du budget familial (AGBF) ont un lien avec le logement* », complète Ruddy Nannette, chef du service AGBF.

Le budget familial

Le juge des enfants peut en effet mettre en place une AGBF lorsque les prestations familiales ne sont pas utilisées par les parents pour les besoins de l'enfant. « *Concrètement, notre équipe gère les prestations familiales avec la famille, dans le*

cadre d'un travail partagé et constructif, précise Ruddy Nannette. *Les parents sont accompagnés par un délégué³ dans la définition de leurs priorités en matière de dépenses, de manière à mieux subvenir aux besoins de leur(s) enfant(s). Les débuts sont parfois difficiles – parler d'argent n'est jamais simple!* »

Florence Cazelles travaille depuis vingt-six ans comme déléguée AGBF : pour elle, il ne fait aucun doute que « *l'aspect budgétaire est une porte d'entrée pour un accompagnement global, un moyen de s'intéresser beaucoup plus largement à l'enfant et à son entourage, à son cadre de vie et à son avenir* ». En ce mercredi de novembre, elle rend visite à Ana-Cristina, une mère de famille qu'elle accompagne depuis quelque temps à Bobigny. Même si les revenus du ménage restent très limités, les dettes ont été réglées et les découverts bancaires font désormais partie du passé. « *Mme Cazelles me tire les oreilles, mais c'est pour la bonne cause : grâce à elle, ce qui doit être payé pour le quotidien de mes filles et le mien est payé, et je me sens plus sereine dans mon organisation au jour le jour* », témoigne Ana-Cristina, avant d'évoquer ses projets d'avenir. Les missions de la Sauvegarde 93 ont aussi cet objectif : accompagner vers l'autonomie, de nouvelles perspectives. Pour un futur meilleur.

Anne-Lucie Acar

2. Insee Analyses Île-de-France, n° 76, 2017.

3. Conseiller en économie sociale et familiale, assistant social ou éducateur spécialisé de formation.